



Renouvellement de la convention avec la FFF



La FFF et la FFDSB ont renouvelé ce vendredi 30 septembre leur accord de collaboration.

Cet accord a pour ambition de promouvoir le don de sang auprès des acteurs du monde du football français et de déployer une campagne de sensibilisation sur tout le territoire, notamment en direction des plus jeunes. Concrètement, cette sensibilisation se fera lors d'événements organisés par la FFF et la LFA comme le Festival Foot U13, le FFF Tour ou encore la Journée National des Débutants. L'intégration d'une action du même type dans le catalogue Open Football Club ainsi que des rencontres au sein des centres de formation sont également au programme.

Tout est dans l'aide-mémoire

[Rendez-vous sur l'intranet](#) pour consulter ce précieux document, qui récapitule tout ce qu'il y a à savoir sur la Fédération, son fonctionnement, ses partenaires. Il réunit également, dans la rubrique *Boîte à outils*, tous les documents types nécessaires au fonctionnement des associations adhérentes.

Comment nous partager les photos à diffuser ?

- Sur Facebook, mettre en commentaire, sous les photos concernées, [@LucieDeLaFfdsb](#) afin qu'elle télécharge directement les images concernées.
- Depuis votre ordinateur, nous transmettre les photos ou le dossier de photos à l'adresse email communication@dondesangbenevole.fr grâce à WeTransfer. Avec cet outil pratique et rapide pour envoyer une grande quantité de fichiers, vous devrez simplement accepter les conditions d'utilisation, et recopier le code qui sera envoyé à votre adresse email pour que le transfert commence.
- Par email, les envoyer en pièce-jointe à communication@dondesangbenevole.fr.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone si vous avez besoin d'aide pour cette transmission.



Dernières actus sur le site

[Bénévole pour le don de sang : la mission « Porte-voix du mouvement »](#)

[Le rôle du bénévole dans une association pour le don de sang](#)

[LFB : 1994-2024](#)

[Un numéro SIRET pour une association ?](#)

17 octobre – Journée mondiale du don d'organes et de la greffe

La journée mondiale du don d'organes et de la greffe a été mise en place en 2005 par l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle se tient chaque année le 17 octobre.

L'objectif de cette journée est à la fois de rendre hommage aux familles de donneurs, d'inviter à une réflexion sur le don d'organes et d'inciter chacun d'entre nous à échanger avec nos proches.

Ce 17 octobre, France ADOT a tenu un stand d'information dans les locaux de l'hôpital Saint-Louis à Paris. A 17h, les équipes de l'Hôpital, mobilisées pour la cause, ainsi que de nombreux invités se sont retrouvés dans le hall pour la cérémonie d'inauguration de la sculpture « SAUVETAGE », réalisée en hommage aux donneurs et à leurs proches et pour encourager les équipes de coordination d'Ile-de-France, qui œuvrent chaque jour dans un environnement complexe.

Réalisée par KITO grâce à un don de France ADOT, l'œuvre représente « une main en forme de vague qui amène un cœur et un rein à quelqu'un qui en a besoin » car, selon l'artiste : « Nous sommes tous sur le même bateau. C'est le don d'organes ». La vague symbolise aussi le côté aléatoire du don, car malheureusement rares sont les vagues qui acheminent l'organe espéré vers la main tendue. Dans son discours, la présidente de FRANCE ADOT, Marie-Claire Paulet, a rappelé « qu'implanter ce lieu d'hommage ici et maintenant est un choix qui a du sens ». La directrice, Manuela Klapouszczak, a chaleureusement remercié FRANCE ADOT pour ce geste symbolique. Bernard Bironneau, secrétaire fédéral, représentait la FFDSB à cette cérémonie.



Démenti article de presse

Dans le DSB Infos d'octobre 2022, il a été diffusé un lien vers un article de presse. Nous démentons les propos du journaliste qui avait écrit que les transfusés pouvaient donner leur plasma depuis le début de l'année 2022.

L'appli du Don d'organes

Le collectif Greffes+, regroupant des associations œuvrant pour le don d'organes et la greffe, a le plaisir de vous annoncer le lancement de l'application mobile :

« L'appli du Don d'organes ». C'est une 1^{ère} en France car aucune application n'existe à ce jour sur ce sujet.

Cette application, développée par l'association *Maryse! Pour la Vie*, en collaboration avec le collectif *Greffes+*, est destinée à informer sa famille et ses proches de sa propre décision, à savoir ne pas être opposé au prélèvement de ses organes si le cas se présentait, conformément à la loi.

En utilisant les fonctions de messagerie des smartphones (mail, SMS, Messenger, WhatsApp, Twitter, etc.), l'envoi d'un message prérempli (mais modifiable) à ses contacts choisis permet de diffuser cette information.

Facile d'utilisation, l'appli vous informe sur le don et la greffe avec un quiz permettant de vérifier vos connaissances. Elle est disponible exclusivement sur mobile :

- [Télécharger sur l'App Store](#)
- [Télécharger sur Google Play](#)



Avec l'application don d'organes j'informe mes proches pour les protéger

Disponible sur App Store



Disponible sur Google play



Matériel de promotion

Les lampes poches de sang ont été victimes de leur succès. Les 60 000 exemplaires commandés ont été écoulés en quelques semaines.

Une nouvelle commande a été passée auprès du fournisseur. Elles seront de nouveau disponibles fin décembre.

- [Catalogue - novembre 2022](#)
- [Bon de commande novembre 2022 \(Word\)](#)
- [Bon de commande - novembre 2022 \(PDF\)](#)

Vous souhaitez passer une commande et vous ne savez pas comment procéder ou vous vous posez des questions concernant les frais de port ou le règlement ?

[Retrouvez ICI toutes les informations utiles.](#)

Séminaire des présidents - 1^{er} et 2 octobre

Traditionnellement, la Fédération organise un séminaire de rentrée avec les présidents des UD et des Comités Régionaux.

Cette année, ce sont près de 90 personnes qui se sont déplacées le 1^{er} week-end d'octobre à Paris. Malheureusement il n'y avait que 50 % des présents qui étaient présidents d'une structure fédérale. 25 % des UD ou des Comités Régionaux n'étaient pas représentés, les 25 % restant avaient délégué la représentation à un autre membre du Bureau.

De l'enquête de satisfaction qui a été envoyée à la suite du séminaire, il ressort que 80 % des participants sont très satisfaits de cette dernière édition, que les réponses aux questions ont été apportées avec clarté, dans une atmosphère détendue, tout en respectant le temps de parole et que le choix des thèmes était judicieux.

Concernant le projet associatif, les présidents de commission ont exposé les orientations et les moyens à mettre en œuvre. Plusieurs sujets sont prioritaires, comme par exemple le plan de formation des bénévoles des associations. Un cahier des charges doit être établi pour l'organisation de sessions de formation de bénévoles, qui formeront à leur tour d'autres bénévoles au niveau local.

Concernant l'aide au financement de projets, les structures fédérales ont été informées qu'elles pouvaient bénéficier d'une aide de la FFDSB pour des opérations innovantes servant à la promotion du don, à la conquête de nouveaux donneurs ou à la notoriété de la Fédération. Pour obtenir cette aide, il faut que la structure immédiatement au-dessus de celle qui présente le dossier ait donné son accord et se soit engagée à soutenir et à aider financièrement le projet dans la limite de ses moyens. Le montant de l'aide fédérale sera au maximum de 50 % du solde à financer, dans la limite de l'enveloppe globale votée par le Conseil d'Administration, ce qui représente un soutien important de la Fédération envers ses structures. La subvention de l'EFS accordée aux Comités Régionaux peut être utilisée pour financer des projets au niveau de l'UD.

Assurance responsabilité civile

La fin d'année approche et il est temps pour votre assureur de vous proposer le renouvellement des garanties pour l'exercice 2023.

La responsabilité civile est l'obligation de répondre des dommages que l'on cause à autrui.

Ainsi la Fédération propose un contrat groupe d'assurance responsabilité civile à l'ensemble des structures fédérales. Il présente l'avantage d'avoir une

couverture d'assurance qui répond au besoin des associations de donneurs et d'un tarif négocié, dont la cotisation est maintenue en 2023 à 2,90 € par personne déclarée, au titre des garanties contractuelles. Etant donné que c'est un contrat groupe, la période d'assurance est unique pour toutes les associations, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Vous avez également la possibilité de souscrire une assurance complémentaire de responsabilité des mandataires sociaux qui permet de limiter l'impact des conséquences pécuniaires dont les dirigeants sont redevables sur leurs biens propres en cas d'erreur de gestion, de fausse déclaration, de violation des statuts de l'association, de pratique commerciale déloyale, d'infraction aux dispositions légales...

Vous trouverez sur l'intranet :

- [La lettre au format PDF](#)
- [Le bulletin RC au format Word et PDF](#)
- [Le formulaire RCMS au format Word et PDF](#)

Si vous souscrivez auprès de notre assureur une autre assurance, comme celle d'un local ou la protection juridique, merci d'attendre l'avis d'échéance qui vous sera directement adressé et de ne pas regrouper le règlement avec l'assurance de responsabilité civile ou de responsabilité des mandataires sociaux.



Questions fréquentes : les mémentos

[Commandes, frais de port, factures](#)

[Droit à l'image : Quand la loi permet-elle de se passer d'autorisation ?](#)

[Parution presse : à faire à ne pas faire](#)

Les réponses à vos questions sont également dans l'Aide-mémoire, [disponible sur l'intranet](#).